

Reçu en préfecture le 14/03/2024







ARRÊTÉ N° 2024_136

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE SAGE-FEMME TERRITORIALE HORS CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-855 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade de sage-femme territoriale hors classe au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 AZIZI Zoubaida
- 2 DJILLALI Zoubida
- 3 FLOTTES Laetitia
- 4 HIBRAND Nathalie
- 5 PETITJEAN Karine
- 6 SYLLA Fatoumata
- 7 TOUSSAINT COLOMBE Patricia

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20240313-2024_136-AR

publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

> Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Date d'affichage du présent acte, Date de notification du présent acte, Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,